

UN BUDGET 2010 POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA QUALITE DE VIE A MONTPELLIER

1



Rive Gauche, le premier quartier « 100% développement durable » de Montpellier

Conseil Municipal du 08 février 2010
Dossier de presse

M

Montpellier *mille et une vies*

LE BUDGET 2010 DE LA VILLE DE MONTPELLIER EN BREF

Montant total du budget primitif 2010 : **397,8 M€**

Montant total des recettes réelles de fonctionnement : **285,2 M€**

Montant total des recettes réelles d'investissement : **112,6 M€**

Produit fiscal 2010 : **159,2 M€ avec 0% d'augmentation des taux d'imposition**

Total des exonérations bénéficiant aux catégories les plus modestes de la population : **14,4 M€**

Dotation globale de fonctionnement par habitant : **199 € par habitant soit 28% de moins que les autres communes de la même strate** (source : Direction Générale des Collectivités Locales)

Recours prévisionnel à l'emprunt : **73,6 M€, soit 17,3% des recettes**

Montant total des dépenses réelles de fonctionnement : **252,1 M€**

Montant des dépenses réelles d'investissement : **147,8 M€**

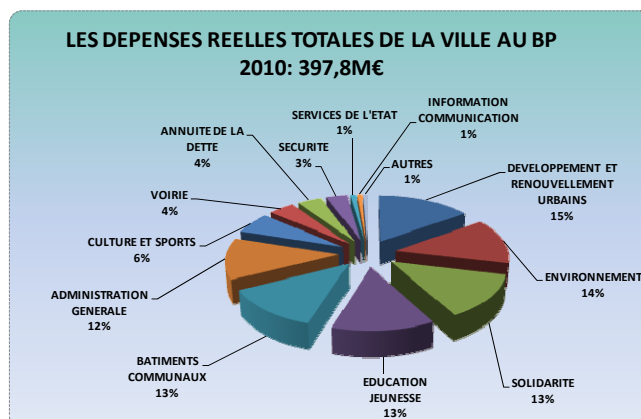
Montant des dépenses d'équipement : **128,1 M€ soit un taux d'investissement par habitant de 498 €** (les autres communes de la même strate investissent 340 € par habitant)

Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement : **53,5% en 2010 contre 54,6 % pour les villes de sa strate** (chiffres de la Direction Générale des Collectivités Locales pour le BP 2009)

Principaux postes de dépenses :



Répartition des dépenses :



UN BUDGET 2010 POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA QUALITE DE VIE A MONTPELLIER

1 Le développement durable au cœur de l'action municipale

DES CONSTRUCTIONS ET DES AMENAGEMENTS ECO-RESPONSABLES

Face à l'accroissement de la population Montpelliéraine, l'aménagement de nouveaux « lieux de vies », conçus pour devenir des quartiers où il fait bon vivre, mêlant mixité urbaine et sociale, est une obligation. Ils prennent en compte un critère aujourd'hui devenu incontournable : **le développement durable**. C'est pourquoi, leur construction est réalisée selon **une démarche éco-responsable**.

3

Ces nouveaux lieux de vies s'articuleront entre autre autour :

- ✓ de l'Avenue Raymond Dugrand, **projet labellisé éco-cités** par le Ministère de l'Ecologie.
- ✓ du bassin Jacques Cœur, dans le quartier Rive Gauche, le **premier quartier « 100% développement durable » de Montpellier**. Les toits seront équipés d'éoliennes, de capteurs solaires et de récupérateur d'eau de pluie, des galeries piétonnes recouvertes d'ombrières photovoltaïques et une orientation au plus juste des bâtiments pour éviter les déperditions d'énergies. Ce sont ainsi plus d'un millier de nouveaux logements qui seront accueillis sur ce quartier notamment.

En 2010, près de **23 M€** seront investis dans le développement des quartiers, avec notamment :

- Consul de Mer	9,4 M€
- Avenue Raymond Dugrand	3,4 M€
- Nouveau Saint-Roch	3,2 M€
- Ovalie	1,0 M€

Cette politique d'aménagement permet également en densifiant l'habitat sur des zones dédiées de protéger les espaces naturels Montpelliérains.

PROTEGER ET DEVELOPPER NOTRE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

Montpellier est **une ville verte** avec notamment :

- ✓ ses **805 hectares d'espaces verts publics** (parcs, jardins et bois classés) et des espaces verts gérés par la Ville en nette augmentation suite à la création des ZAC.
- ✓ le **Parc Zoologique de Lunaret et ses 80 hectares**, l'espace vert le plus vaste de Montpellier et le lieu de promenade privilégié de tous les Montpelliérains, sans distinction d'âge. Il accueille également la réserve naturelle du Lez et la serre amazonienne.
- ✓ **ses jardins familiaux**. Lieux d'expression, ils sont avant tout de véritables lieux de rencontres, de vies et d'échanges intergénérationnels. En 2010, **le loyer annuel sera diminué** afin que l'accès au jardinage puisse être à la portée de tous.

Crédits alloués en 2010 par la Ville de Montpellier aux espaces verts :

Dépenses de fonctionnement prévues : 14,8 M€ dont 10,1 M€ concernant les 197 agents du service.

Principales dépenses d'équipement : 2,7 M€

- 2,0 M€ pour l'entretien des parcs.
- 0,3 M€ aménagement du réseau vert.
- 0,2 M€ pour l'Agriparc des Grisettes
- 0,1 M€ pour la création de nouveaux jardins familiaux.

DES MODES DE TRANSPORTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Permettre aux Montpelliérains de faciliter leur circulation est une priorité pour la Ville. Pour la préservation de l'environnement et le bien être de tous, les modes doux de déplacement que sont les transports en commun, le vélo et la marche à pied sont notamment privilégiés.

⇒ **Un réseau de transports en commun performants**

La Ville de Montpellier participe à la facilitation du trafic par :

- ✓ le biais du dispositif de coordination de la circulation entre le tramway et les véhicules.
- ✓ le **début des aménagements connexes** au lancement des travaux de la **3^e ligne de tramway**.

⇒ **Les pistes cyclables**

La Ville veille à la place du vélo :

- dans le **maillage du réseau des pistes cyclables** dans les nouveaux quartiers,
- sur les **opérations de voirie en cours**,
- sur la **mise en conformité du réseau communal existant**.

A noter que Montpellier a été classée huitième ville de France en matière de pistes cyclables. (*Source l'Expansion*).

⇒ **La voirie et le stationnement**

Les objectifs principaux des opérations de voirie et de stationnement pour 2010 se concentrent autour d'un **nouveau Plan Local de Déplacements dont le projet est soumis à la concertation**. **Il centralisera la circulation de tous les modes de véhicules, le stationnement ainsi que la sécurité des usagers et des riverains.**

Les objectifs du projet de Plan Local de Déplacement :

- dissuader les flux de transit au centre ville,
- garantir un accès efficace vers le centre ville et ses parkings,
- adapter le stationnement aux besoins,
- donner davantage d'espace aux piétons,
- donner davantage de place aux vélos et transports en commun,
- apaiser la circulation dans les quartiers résidentiels grâce à des ralentisseurs urbains et paysagers.

Crédits alloués en 2010 par la Ville de Montpellier aux transports :

Dépenses de fonctionnement prévues : 14 M€, en grande partie pour les charges de salaire des 206 agents en charge de ce secteur.

Principales dépenses d'équipement :

	10,7 M€
- Travaux de voirie sur le réseau existant	6,1 M€
- Aménagements connexes de la L3 Tramway	1,3 M€
- Développement du réseau des pistes cyclables	1,0 M€
- Remplacement du revêtement de la place de la comédie	0,3 M€
- Rénovation du tunnel de la Comédie	0,3 M€
- Nouveau Plan local de déplacement	0,2 M€

LE FUTUR HOTEL DE VILLE DE MONTPELLIER

En 2010, le chantier de la future Mairie de Montpellier va arriver à son terme. **Au bout de 2 ans de mandat, cet ouvrage exemplaire en matière d'éco-construction sera financé à près de 90%**. Ce ne sont pas moins de 300 personnes, de différents corps de métiers qui œuvrent pour ouvrir en 2011, une nouvelle maison commune à tous les Montpelliérains.

Crédits alloués en 2010 par la Ville de Montpellier à cet équipement public : 52 M€.

LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

La Ville de Montpellier renforce cette année les ouvrages d'**assainissement pluvial de l'avenue Maréchal Leclerc** pour réduire les ruissellements affectant ponctuellement le quartier des Près d'Arènes.

Crédits d'investissement alloués en 2010 par la Ville de Montpellier :

- Travaux Maréchal Leclerc 0,6 M€
- Prévision alerte crues 0,3 M€
- Travaux divers de maintenance 1,0 M€

L'ECONOMIE D'ENERGIE ET L'ACHAT DURABLE

La Ville de Montpellier porte une logique environnementale assumée dans sa stratégie de développement, et place le développement durable au cœur de son action.

Montpellier a été identifiée, par la Commission Européenne, comme **ville pionnière** depuis plus de 2 ans, **en matière d'économies d'énergies**. En 2009, la Ville a signé le Pacte des Maires d'Energies Cités. Cette convention européenne a pour objectif de réduire nos émissions de CO2 de plus de 20% d'ici 2020, cela grâce à des mesures améliorant l'efficacité énergétique et l'accroissement de l'utilisation des énergies renouvelables. La Ville s'engage, d'ici 2020, sur le pari des 3 x 20 :

- Réduire de 20% ses émissions de CO2,
- Réduire de 20 % ses factures énergétiques,
- Créer 20 % de ressources supplémentaires en énergies durables.

Selon une étude comparative réalisée en 2007 entre 162 villes de France, **Montpellier obtient le meilleur ratio coût/énergie** (bâtiments, carburants, éclairage public) : 23,4 € par an et par habitant, contre 47 € en moyenne dans les autres villes.

- **La thermographie**

La Ville de Montpellier s'efforce, depuis de nombreuses années, de maîtriser ses consommations d'énergie. C'est la raison pour laquelle, elle a développé **la thermographie aérienne infrarouge, un outil de diagnostic permettant de visualiser des défauts d'isolation thermique**, tant sur les bâtiments communaux que sur les habitations privées. **Cette politique se traduit par une réduction des coûts en dépenses énergétiques d'environ 2 M€ par an.**

- Les achats durables de la Ville de Montpellier

Les achats et pratiques durables de la Ville de Montpellier	
Mobilier	 <ul style="list-style-type: none"> - Bois certifié provenant de forêts gérées durablement (bois exotique et résineux) - Bancs en bois exotiques provenant de forêts gérées durablement - Mobilier scolaire issu de la même filière en bois européen - Signalisation de voirie en plastique recyclé (type séparateur de voirie) - Protections des aires de jeux pour enfants en plastique recyclé - Récupération et recyclage des cartouches toner usagées (marché confié à une entreprise employant des travailleurs handicapés)
Informatique et électroménager	 <ul style="list-style-type: none"> - Parc réformé mis à disposition d'une association de réinsertion (valorisation et reconditionnement éventuel pour revente à un public en difficulté) - Prise en compte de la consommation électrique au moment de l'appel d'offre (pour les appareils électroménagers et informatiques - Catégorie A et plus)
Véhicules	 <ul style="list-style-type: none"> - Véhicules "propres" GPL, GNV et électriques (Scooter, Gattor Zoo...) - Élimination de l'amiante contenues dans les plaquettes de freins et embrayages - Utilisation de liquide de nettoyage pour les pièces automobiles - Utilisation de peinture automobile sans solvant (à l'eau) - Reconditionnement des batteries pour l'outillage électroportatif
Electricité	 <ul style="list-style-type: none"> - Lampes basses consommation, feux tricolores à LED, piles rechargeables - Récupération des piles, tubes fluo et lampes fluo compacts pour recyclage auprès de fournisseurs (loi DEEE du 13 août 2005)
Eau et produits divers	 <ul style="list-style-type: none"> - Robinetterie de type bouton poussoir, douchettes, embouts pour économiser l'eau - Produits d'entretien biodégradables issus de la chimie verte (savon main, produits vaisselle, anti-graffitis...) - Sacs poubelles biodégradables (amidon de maïs), noix de lavages (pour le linge) - Produits et engrais naturels organiques

6

- Des illuminations économes

A Montpellier, la Ville a fait le choix d'utiliser pour les illuminations de Noël, des ampoules basses consommation, qui ont une puissance consommée de 1 watt/h. L'économie réalisée est de 40% pendant les 50 jours que durent les illuminations des fêtes de fin d'année grâce, depuis 2009 à un éclairage à 100% en LED.

Depuis quelques années, la Ville a également souhaité mettre en évidence le patrimoine architectural de la cité par la lumière, tout en utilisant des éclairages de très basse consommation.

Au-delà, la lutte contre la pollution lumineuse demeure une préoccupation importante.

LA RENOVATION URBAINE

Montpellier poursuit son Programme de Requalification Urbaine (PRU) de trois quartiers prioritaires pour un total de 7 M€ :

- ✓ Les Cévennes,
- ✓ La Mosson,
- ✓ Le Centre.

Afin de répondre à des situations d'urgences, suite aux travaux d'offices dans les logements insalubres, la Ville prendra en charge les frais d'hébergement à l'hôtel des familles concernées.

Crédits alloués en 2010 par la Ville de Montpellier à ce dispositif : 0,1 M€.

L'ACTION FONCIERE

Pour encourager la réalisation de logements sociaux dans les quartiers, tout en favorisant la mixité et l'accès à la propriété, la Ville a choisi de baisser de 1/3 le prix de vente de terrains aux bailleurs sociaux.

Cette action, portée à hauteur de 6 M€ par an par la Ville, pourra, en 2010, se décliner sous des schémas différents dont la finalité restera la même : **permettre aux plus modestes d'accéder à la propriété.**

En outre, la Ville poursuivra sa politique d'action foncière pour freiner la spéculation immobilière à Montpellier.

Crédits alloués en 2010 par la Ville de Montpellier à ce dispositif : 4,5 M€.

LE LOGEMENT AVANT TOUT

En 2010, la **politique volontaire** de la Ville **en faveur du logement** continuera à prendre en compte :

- Le fort accroissement de la population confirmé par l'Insee (257092 habitants à fin 2007).
- L'objectif de maintenir 20% de logements sociaux, fixés par la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (SRU). Montpellier apparaît comme la seule Ville du grand sud à atteindre ce seuil.

LE DISPOSITIF CLE MONTPELLIER LOGEMENT

Cette année, la Ville poursuivra le financement du dispositif **Clé Montpellier Logement** qui accompagne l'accès au logement en améliorant la solvabilité par le financement, sous forme d'un prêt à taux zéro, du 1^{er} mois de loyer, d'équipements ménagers indispensables et, exceptionnellement, du dépôt de garantie, sans se substituer pour autant au dispositif du 1% logement.

Crédits alloués en 2010 par la Ville de Montpellier à ce dispositif : 0,2 M€

2 Soutenir l'Emploi

Montpellier confirme cette année encore sa politique d'investissement afin de soutenir les entreprises locales et ainsi maintenir l'emploi régional.

La commande publique de la Ville de Montpellier se traduira en 2010 par :

- **500 emplois directs et indirects créés**
- **128 M€ de dépenses d'équipements**

Dans la continuité de ses actions sociales, la Ville de Montpellier a par ailleurs développé des actions concrètes pour réduire les inégalités dans l'accès à l'emploi :

- ✓ Des chantiers écoles mis en œuvre sur le territoire,
- ✓ L'instauration d'une clause d'insertion des marchés publics qui facilitent l'accès à l'emploi des personnes en difficulté,
- ✓ L'instauration de marchés de commande de fournitures de bureaux et de travaux de pliage confiés à des Centres d'Aide par le Travail (CAT)
- ✓ La création d'une Maison pour l'Emploi, en insérant 0,5 M€ d'investissement, permettant d'offrir aux Montpelliérains, un lieu de ressources où les démarches seront plus accessibles.

3 Développement économique : Concilier la position de capitale régionale et la vie des quartiers.

➔ **Les commerces de proximité :**

Pour répondre aux attentes de tous les Montpelliérains, la Ville conforte cette année encore son maillage en matière de commerces de proximité. Un nouveau marché s'est ouvert à Saint Martin, dans le quartier Près d'Arènes. **En 2010, de nouveaux marchés seront mis en place dans les quartiers Malbosc et Port Marianne.**

➔ **Le développement touristique :**

Vitrine de la ville auprès des touristes français et étrangers, les actions de l'Office du Tourisme ont notamment permis à Montpellier d'obtenir une 3^e étoile au guide de tourisme Michelin.

Montant de la subvention de la Ville de Montpellier en 2010 : 1,8 M€.

→ **Des rencontres montpelliéraines :**

La Ville renouvellera en 2010, les manifestations qui connaissent un fort succès populaire : Estivales, Hivernales, Antigone de l'Artisanat...

4 Montpellier solidaire

LES CRECHES

Plus de 3700 enfants sont accueillis régulièrement ou de façon occasionnelle :

- dans 15 crèches municipales,
- dans 14 haltes garderies municipales,
- dans 2 crèches familiales municipales,
- dans 1 jardin d'enfants municipal,
- dans 17 crèches associatives et parentales soutenues par la Ville.

8

Nouveaux projets en 2010:

- ✓ début des études relatives à la construction d'une nouvelle crèche sur le quartier qui accueillera la nouvelle Mairie de Montpellier,
- ✓ poursuite des travaux concernant la crèche Joséphine Baker à Ovalie.

Crédits alloués en 2010 par la Ville de Montpellier :

24,6 M€ de dépenses de fonctionnement, dont 21,2 M€ pour les charges de personnel des 586 agents du service.

Principales dépenses d'équipement : 1,8 M€

- | | |
|---|---------|
| - Poursuite des travaux de la crèche Joséphine Baker | 1,2 M€. |
| - Travaux de mise en sécurité Haltes Garderies et Crèches | 0,2 M€. |
| - Divers travaux et acquisitions de matériels mobiliers | 0,4 M€. |

LA REUSSITE EDUCATIVE

La Ville s'engage à mettre à disposition des équipes éducatives les équipements et les moyens nécessaires au bon fonctionnement des 116 écoles publiques de Montpellier.

Pour pallier la suppression de l'école le samedi matin, depuis septembre 2009, elle a mis en place **5 pôles éducatifs** permettant des apprentissages et renforçant son dispositif visant à réduire les difficultés scolaires trop souvent rencontrées par les enfants. **Crédits alloués en 2010 par la Ville de Montpellier : 0,6 M€.**

2010 verra également le lancement de la **première école** de la Ville **de type BEPOS** (Bâtiment à Energies POSitives), dans le futur quartier République, bâtiment énergiquement performant, et d'avenir, puisqu'il produira plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Crédits alloués par la Ville en 2010 à la réussite éducative :

35,7 M€ de dépenses de fonctionnement, dont 30,7 M€ pour les charges de personnel des 903 agents du service.

Principales dépenses d'équipement : 4,7 M€

- Lancement du Groupe Scolaire dans le quartier République : 0,1 M€.
- Extension de l'école Madeleine BRES : 0,2 M€.
- Lancement du groupe scolaire quartier Malbosc 2 : 0,2 M€.
- Rénovations dans l'ensemble des groupes scolaires, équipements et mobiliers : 4,3 M€.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La Cuisine Centrale Municipale, titulaire d'un agrément sanitaire européen réalise, au quotidien quelques 9000 repas équilibrés pour les enfants.

En 2010, la Ville choisit de ne pas augmenter le tarif des repas délivrés dans les écoles par les Restaurants Scolaires, même si une hausse du coût des denrées, et matières premières, est constatée.

La Ville a par ailleurs décidé que les menus proposés dans les crèches soient constitués de 20% de denrées issues de l'agriculture biologique et que chaque catégorie de denrées réponde à des gammes et labels qualitatifs. Elle étudie également la possibilité d'introduire davantage de produits labellisés biologiques sachant que la fabrication de 8500 repas par jour demande des filières adaptées, permettant de répondre quotidiennement à la demande, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Crédits alloués en 2010 par la Ville de Montpellier :

6 M€ de dépenses de fonctionnement, dont 2,8 M€ pour les charges de personnel soit 74 agents du service, qui permettent de servir chaque année, près d' 1 million de repas.

Principales dépenses d'équipement : 0,5 M€

- Pour la réalisation de travaux pour mise aux normes et acquisition de gros matériel.

LA JEUNESSE

- ✓ **La Cité de la Jeunesse**, lieu d'accueil et de rencontre évolutif et novateur à destination de tous les jeunes et des partenaires du secteur de la jeunesse. **Crédits alloués en 2010 : 0,2 M€ pour les études préalables du projet.**
- ✓ **Le tarif de la Carte Été Jeunes baissera de 10,7%.** Cette carte permet à la jeunesse montpelliéraine d'accéder, à des coûts moindres, à une trentaine d'activités culturelles, sportives ou de loisirs à pratiquer dans la Ville.
- ✓ **L'Aide au Permis de Conduire.** Cette aide permettra de financer une partie du permis de conduire, sous certaines conditions, et notamment ceux pour qui le permis est un outil indispensable pour décrocher un travail.

LES SENIORS ET LE CCAS

Au travers du budget 2010, la Ville de Montpellier assurera à nouveau un soutien fort au **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, qui a en charge les principales actions à destination des seniors.

Montant de la subvention de la Ville de Montpellier au CCAS : 12M€

2010 sera également l'année du lancement des travaux de **l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Françoise Gauffier**, ce qui permettra l'ouverture de 75 lits dans le quartier Ovalie.

5 [Montpellier : une politique affirmée en faveur de la santé](#)

La Ville continuera de développer une politique de prévention et de la santé au travers de différents outils, notamment la **Maison de la prévention Santé**, la **Comédie de la Santé** dont la 5^è édition aura lieu en **juin 2010** et le **Service Communal d'Hygiène et de Santé**.

Le 17 octobre 2010, Montpellier se positionnera, lors de la journée mondiale du don d'organes, comme la **capitale nationale des donneurs et receveurs**.

Dotation au Service Communal d'Hygiène et de Santé pour l'année 2010 : 0,7 M€ afin de développer ses actions de préventions.

6 Culture, sport et loisirs : Montpellier pôle d'attractivité

POUR UNE CULTURE : ACCESSIBLE, INNOVANTE ET AMBITIEUSE !

La Ville de Montpellier garde une ambition intacte dans l'organisation des manifestations culturelles et scientifiques. Non seulement certaines manifestations perdurent, garantes de leur succès, comme la **Comédie du Livre**, la **Fête de la Musique** et les **expositions** au Carré Saint Anne, à la Galerie Saint Ravy ou encore au Pavillon Populaire, mais d'autres ont vu le jour et verront leur poursuite sur 2010 : **Scènes Publiques**, des spectacles vivants gratuits et ouverts à tous, ainsi que l'**Agora des Savoirs**, des conférences scientifiques en accès libre, pour que la science soit à la portée de tous.

Le patrimoine de la Ville n'est pas oublié, puisqu'il est proposé un **parcours muséographique** inédit permettant de découvrir l'histoire de Montpellier à travers trois musés, remarquables et singuliers : le Musée de l'histoire de Montpellier, le Musée du Vieux Montpellier et le Musée de la Pharmacie.

10

Un nouveau lieu est en train de voir le jour : **La Panacée** :

- lieu de création dans le domaine des arts visuels.
- lieu attractif dans un quartier en pleine mutation,
- lieu de ressources dans une Ville qui fait de la culture une priorité,
- lieu ambitieux pour accompagner des artistes émergents vers la reconnaissance nationale et européenne,
- lieu d'excellence pour offrir aux étudiants résidents des conditions uniques d'accompagnement de leurs recherches et projets en lien avec l'art et la culture.

Des travaux au **Rockstore**, nouveau lieu municipal d'expression et de diffusion de la musique **actuelle**, sont également prévus pour améliorer la sécurité, l'acoustique, l'isolation phonique et thermique et les accès aux personnes à mobilité réduite.

Enfin la Ville a acté la création, sur le site reconverti de l'EAI, d'un **grand équipement culturel dédié aux sciences médicales et de la santé**, véritable « **Villette** » du corps humain : la **Cité Hippocrate**.

Crédit alloués en 2010 par la Ville de Montpellier à la culture :

Dépenses de fonctionnement prévues : 7,2 M€ dont 2,3 M€ qui sont consacrés aux 57 agents de la direction des affaires culturelles et des archives municipales.

Principales dépenses d'équipement :	3,5 M€
- Poursuite des travaux sur la Panacée	2,5 M€,
- Mise en conformité du Rockstore	0,3 M€,
- Travaux sur Nestor Burma	0,2 M€,
- Etudes sur les archives du futur Hôtel de Ville	0,1 M€,
- Etudes de la « Cité Hippocrate »	0,1 M€.

MONTPELLIER, DONNE DU SOUFFLE A SA VIE SPORTIVE

La Ville met à la disposition des associations, des écoles et des clubs 247 structures et équipements sportifs :

- | | |
|----------------------------|--|
| - 44 plateaux sportifs, | - 6 terrains de rugby |
| - 38 terrains de tennis, | - 5 parcours sportifs, |
| - 32 terrains de football, | - 5 murs d'escalade, |
| - 29 boulodromes, | - 4 bases nautiques et de pleine nature, |
| - 19 gymnases, | - 2 pistes d'athlétisme, |
| - 18 salles des sports, | - 2 skate-parks, |

- 16 terrains multisports,
- 8 plaines de jeux et mini-foot,
- 1 salle de boxe.

En 2010, le **prix de la Carte Montpellier Sport**, permettant aux jeunes Montpelliérains d'accéder aux activités encadrées par des éducateurs sportifs de la Ville, dans plus de 50 disciplines, **va diminuer**.

Le 17 octobre prochain, sera organisé le **1^{er} marathon de Montpellier**. Cette épreuve de course à pied se déroulera intégralement à Montpellier sur une distance réglementaire de 42,195 kilomètres, avec un départ et une arrivée sur la Place de la Comédie, soit une boucle desservant anciens et nouveaux quartiers permettant aux athlètes et aux spectateurs de découvrir une grande partie de la Ville.

Dans le cadre du **sport solidaire**, 400 personnes bénéficiaires de minima sociaux seront invités à participer à des ateliers animés gratuitement par les éducateurs sportifs municipaux.

Dans les quartiers, plus de 12 000 enfants, ados et jeunes adultes bénéficieront gratuitement, pendant les vacances scolaires, de **stages d'activités physiques et sportives**, avec les associations partenaires.

Crédits alloués par la Ville en 2010 pour le sport :

Dépenses de fonctionnement prévues : 10,3 M€ dont 6 M€ pour les charges de personnel des 120 agents du service.

Principales dépenses d'équipement :	2,2 M€
- Boulodrome Figuerolles	0,3 M€.
- Transformation Eglise Petit Bard	0,8 M€.
- Travaux dans les gymnases et mises aux normes des Plateaux Educatifs Et Sportifs :	1,1 M€

LES MAISONS POUR TOUS : CONVIVIALITE ET CITOYENNETE

Situées au cœur des bassins de vie, les 27 Maisons Pour Tous de la Ville œuvrent en faveur du mieux vivre ensemble et assurent le rôle d'un véritable service public. Elles offrent des espaces de détente, de loisirs et de rencontres entre les citoyens, en renforçant une convivialité entre les utilisateurs afin de prévenir les risques et les conséquences de l'exclusion sociale.

Crédits alloués en 2010, par la Ville de Montpellier aux Maisons pour tous :

Dépenses de fonctionnement prévues : 9,9 M€ dont 3,4 M€ pour les charges de personnel de la direction des Maisons pour Tous, dont 5,8 M€ de subvention versée à la Régie des Maisons pour Tous.

Principales dépenses d'équipement : 0,3 M€

- Travaux divers d'aménagements dans les différentes Maisons Pour Tous, acquisition de mobiliers et de matériels.

7 La Tranquillité Publique : Vivre Montpellier sereinement

LA POLICE MUNICIPALE : UN SERVICE PUBLIC DEVOUE ET DYNAMIQUE

2010 est l'année de la mise en place :

- ✓ du paiement par cartes bancaires sur les horodateurs de la Ville, afin de diversifier les modes de règlement présentés aux usagers.
- ✓ du Parcètre Individuel Embarqué (PIE), un appareil permettant d'éviter aux professionnels de santé, se rendant régulièrement au domicile de leurs patients, d'aller jusqu'à l'horodateur et ainsi d'intervenir plus rapidement sans perdre de temps. Les bénéficiaires de ce nouveau mode de

paiement du stationnement se verront offrir les quarante premières minutes d'arrêt dès le déclenchement du PIE.

Crédits alloués en 2010 par la Ville de Montpellier à la Police municipale :

Dépenses de fonctionnement prévues : 8,2 M€ dont 7,5 M€ pour les 283 agents (policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique).

Principales dépenses d'équipement :	0,8 M€
- Aménagement des locaux des Agents de Surveillance de la Voie Publique	0,2 M€,
- Sécurité aux abords des écoles	0,5 M€
- Numérisation Géo-localisation	0,1 M€.

LE CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Depuis 2007, la mise en place de cette structure a fait ses preuves puisque la Ville a vu une baisse de 15% des faits délictueux et une diminution de 31% des violences urbaines.

8 La Propreté : un service public central et un devoir citoyen

LE NETTOIEMENT DES VOIES

Afin de préserver au mieux l'espace public, la Ville a décidé de procéder en 2010 à l'enterrement des conteneurs de collecte des déchets ménagers en Centre Ville.

Crédits alloués en 2010 par la Ville de Montpellier au nettoyage des voies :

Dépenses de fonctionnement prévues : 19,4 M€ dont 17,0 M€ liés au contrat de nettoyage.

Principales dépenses d'équipement : 0,3 M€ pour l'enterrement des conteneurs de collecte des déchets ménagers en Centre Ville.

LA LUTTE CONTRE LES TAGS

En 2010, 1,2 M€ sont prévus pour lutter contre les graffitis sur les portes, volets et devantures sur le périmètre du centre ville « élargi ». Le traitement préventif appliqué et les actions menées permettent de réduire la pollution visuelle et de faire respecter le bien de chacun.

9 La Ville à l'écoute des Montpelliérains

LA PAROLE AUX JEUNES

La Ville continuera d'encourager les lieux de paroles, débat et échanges d'idées : le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Municipal de la Jeunesse.

LES CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIERS

Les Conseils consultatifs de quartiers ont pour objectifs de développer des échanges plus importants, plus fréquents et plus étroits avec la population afin de se donner ensuite les moyens d'agir, au plus près des attentes quotidiennes des Montpelliérains. **Crédits alloués en 2010 par la Ville de Montpellier pour les aménagements décidés avec les conseils consultatifs et via Montpellier au Quotidien : 2 M€.**

LA MAISON DE LA DEMOCRATIE

Compte tenu du succès rencontré en 2009, 2010 verra l'organisation de la 2^e édition du **Printemps de la Démocratie**. Les citoyens montpelliérains pourront donner leur avis, proposer des projets liés à la vie de la cité, au logement, à la réussite éducative, l'emploi, l'urbanisme ou encore le développement durable.

Cette année, **l'Antigone des Associations** fêtera ses 25 ans.

Crédits de fonctionnement alloués en 2010 par la Ville de Montpellier : 0,3 M€.

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA VILLE DE MONTPELLIER

1 Un budget 2010 d'un montant de 457,5 M€

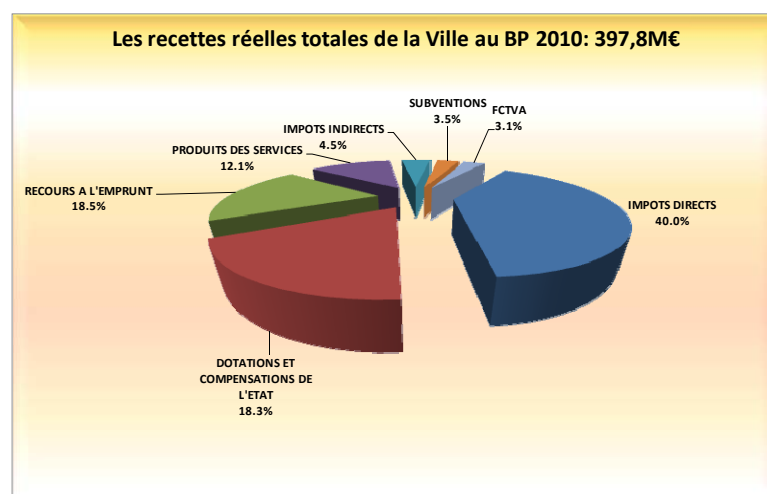
Le budget 2010 de la Ville de Montpellier s'équilibre à 457,5 M€ qui se répartissent de la façon suivante :

DEPENSES				
En M€	Réelles	Ordre	Opérations infra-annuelles dette	Total
Fonctionnement	252,1	33,1		285,2
Investissement	145,7		26,6	172,3
Total	397,8	33,1	26,6	457,5
RECETTES				
En M€	Réelles	Ordre	Opérations infra-annuelles dette	Total
Fonctionnement	285,2			285,2
Investissement	112,6	33,1	26,6	172,3
Total	397,8	33,1	26,6	457,5

14

Les recettes réelles totales de la Ville font notamment apparaître :

- Une diminution des ressources versées par l'Etat (subventions, dotations et compensations) qui représentent 18,3% des recettes totales contre 19,2% en 2009.
- Une légère diminution du recours à l'emprunt qui représentera en 2010 18,5% des recettes (20,3% en 2009),
- Une part stable de la fiscalité directe qui représente 40% des recettes totales de 2010 (39,1% en 2009).



2 Recettes de fonctionnement : faire face à l'inéquité gouvernementale en faisant preuve de justice locale

Le montant total des **recettes réelles de fonctionnement** s'élève à **285,2 M€** en 2010.

DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT

Les moyens que l'Etat français consacre à la vie quotidienne des Montpelliérains diminuent chaque année. La Ville de Montpellier, pour leur garantir qualité de vie, emploi et avenir, pallie ce désengagement.

Les dotations et compensations de l'Etat sont prévues à hauteur de **71,2 M€** en 2010.

Les chiffres communiqués en décembre 2009 établissant la population totale de Montpellier au 1^{er} janvier 2007 à 257 092 habitants, permettent d'actualiser et de constater l'ampleur du désengagement de l'Etat depuis 2002. La perte pour Montpellier est ainsi estimée à **près de 55 M€**, si les dotations de l'Etat étaient calculées en prenant en compte la population réelle et l'inflation. Pour la seule année 2010, les dotations et compensations devraient inclure une réévaluation de **8,2 M€**. Ce ne sera pas le cas et cette perte de recette correspond à l'équivalent de **5 %** du produit fiscal.

Entre les recensements de 1999 et 2007, Montpellier a donc accueilli **28 000 nouveaux habitants**, soit l'équivalent de Lattes et Castelnau le Lez réunis. Or, les communes de sa strate démographique perçoivent une dotation globale de fonctionnement par habitant de 277 € en moyenne (*source : Direction Générale des Collectivités Locales*) soit 28% de plus que Montpellier qui prévoit de recevoir 199 € par habitant en 2010.

Le gouvernement augmente ses **concours financiers aux collectivités locales** de 0,6% en 2010. Il faut noter que cela correspond à un taux **deux fois moindre que l'inflation** prévue par ses services (1,2%). En intégrant dans cette enveloppe le Fonds de Compensation à la TVA (FCTVA) dans l'enveloppe de ces dotations, l'évolution affichée de cette dernière atteint 1,2%.

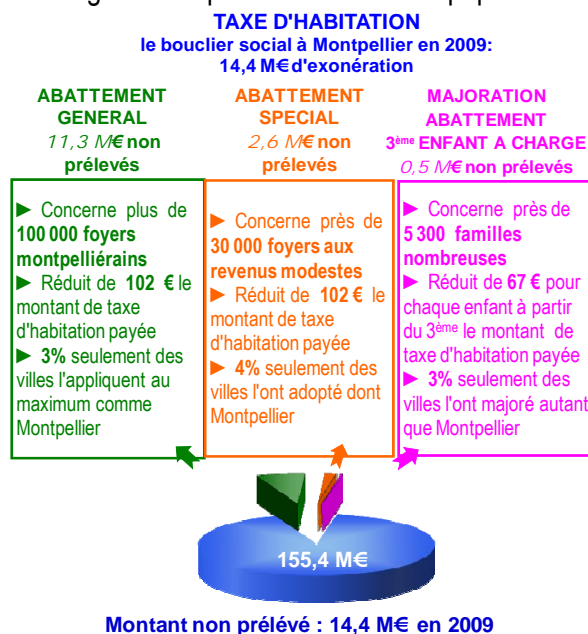
FISCALITE LOCALE

Le **produit fiscal** 2010 prévu dans ce budget primitif s'élève à **159,2 M€**.

Le **budget 2010 est construit sur un choix clair : 0% d'augmentation des taux d'imposition**. Malgré le contexte budgétaire et financier difficile et les incertitudes de réforme de la fiscalité locale qui pèsent sur ce budget, les années 2010 et les suivantes seront des années de modération fiscale.

BOUCLIER SOCIAL : MONTELLIER PERSISTE ET SIGNE

En 2010, la politique de bouclier social dans le domaine de la fiscalité est confirmée : ainsi, le total des **exonérations** bénéficiant aux catégories les plus modestes de la population s'établira à **14,4 M€**.



Le taux de la taxe d'habitation de la Ville de Montpellier est de 22,49%. En tenant compte de ces abattements et exonérations, le taux réel appliqué aux contribuables est de 20,59 %.

LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les autres recettes de fonctionnement s'élèveront à **53,3 M€**. Ce montant comprend notamment **11,3 M€** pour les participations diverses versées par les autres collectivités et organismes (CAF...), **18 M€** pour les impôts indirects, ainsi que **24 M€** de produits de l'activité des services municipaux prévus pour 2010.

En 2010, la ville adaptera les tarifs des services municipaux aux ressources des familles et au coût de revient des services, comme le montrent les exemples suivants :

- ↳ **Cantines scolaires** : 0% d'évolution du tarif des repas délivrés dans les écoles, malgré une hausse du coût des denrées alimentaires et matières premières,
- ↳ **Jardins familiaux** : une diminution de 8,7% du prix du loyer des jardins familiaux,
- ↳ **Carte été jeunes** : une baisse de 10,7% de la carte été jeunes,
- ↳ **Carte Montpellier Sports** : diminution de 2%.

3 [Un recours à l'emprunt modéré](#)

Les recettes totales d'investissement s'élèvent pour 2010 à **172,3M€**.

LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Le **Fonds de Compensation à la TVA** est prévu à hauteur de **12,5 M€**. Celui-ci correspond au reversement de la TVA acquittée par la Ville de Montpellier en 2009 sur ses dépenses d'équipement.

La Ville de Montpellier ayant tenu ses engagements en terme de soutien à l'économie, le FCTVA lui sera désormais reversé sur l'année précédente et non plus sur l'année N-2.

LES SUBVENTIONS RECUES

Les **subventions reçues** sont prévues à hauteur de **8 M€**.

La Ville de Montpellier poursuivra en 2010 sa recherche active de financement et amorcera des négociations avec des financeurs privés, dans le cadre de dispositifs de sponsoring ou de naming pour des manifestations récurrentes ou pour des bâtiments publics.

LE PRODUIT DES CESSIONS

Le **produit des cessions** s'élèvera à **1,8 M€**. Ce montant est le résultat de l'action foncière menée par la Ville.

LA DOTATION AUX AMENDES DE POLICE

La **dotation relative aux amendes de police**, au même titre que les dotations de fonctionnement, aura une évolution de 0% par rapport au BP 2009. Ainsi, son montant prévisionnel est estimé à **5,7 M€**. Notons que cette dotation destinée à sécuriser les axes routiers de la ville était de 10 M€ en 2006. Les diverses ponctions de l'Etat sur cette dotation ont donc quasiment diminué par 2 cette recette.

LE RECOURS PREVISIONNEL A L'EMPRUNT

Pour 2010, le recours prévisionnel à l'emprunt s'élève à **73,6 M€**, soit 17,3% des recettes. L'évolution de la dette est relativement faible au regard des capacités d'autofinancement de la Ville. Il convient de noter que

l'encours de dette de la Ville de Montpellier est deux fois moins importante que l'encours de dette moyen des villes de + de 100000 habitants (hors Paris - source DGCL).

Ainsi, le ratio de **capacité de désendettement** (mesure de capacité des collectivités locales à rembourser leur dette) s'établit pour 2010 à **3,8 ans**, alors que le seuil d'alerte se situe à 10 ans pour les communes.

Le budget 2010 préserve les fondamentaux de bonne gestion financière.

La Ville avait pris l'engagement lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 14 décembre dernier, de plafonner le recours à l'emprunt à 65% des dépenses d'équipement. Grâce à la maîtrise de l'évolution de ses charges de fonctionnement, elle a réussi à limiter à 57% ce ratio.

4 Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

17

Le total des dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2010 s'élève à 252,1 M€.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement courant et de gestion s'élèvent à 71,8 M€, soit une baisse de -0,12% par rapport au BP précédent, alors même que le taux d'inflation prévu pour 2010 est estimé à 1,2%.

Cette enveloppe permettra notamment de mettre en œuvre les dépenses nouvelles relatives à :

- ↳ L'instauration au 1^{er} juillet de la taxe carbone (provisions pour un semestre),
- ↳ La mise en place du Plan Énergie Climat Territorial qui consiste à proposer un plan d'action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à mieux s'adapter aux impacts du changement climatique,
- ↳ La poursuite du dispositif de réussite éducative,
- ↳ La poursuite du dispositif Clé Montpellier Logement,
- ↳ La prise en compte de l'augmentation du prix des denrées alimentaires pour la restauration scolaire et le développement de l'alimentation biologique,
- ↳ La poursuite du Plan de Déplacement d'Entreprise.

UNE GESTION SOLIDAIRE ET MAITRISE DES DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel s'établissent à 132,9 M€ soit une augmentation limitée à 4% par rapport au budget 2009 qui s'établissait à 127,6 M€.

Ce budget 2010 prévoit :

- La poursuite du plan de déprécarisation des agents d'entretien et de restauration des écoles et des animateurs
- La poursuite du dispositif de réussite éducative pour 0,4 M€,
- L'évolution des traitements et charges intégrant les mesures nationales, les mesures locales (lutte contre la précarité, etc...), ainsi que les évolutions en matière de carrière, l'évolution de la valeur faciale des titres restaurant. Une provision est prévue pour donner suite au décret qui permettra de favoriser l'accès aux mutuelles santé pour les agents les plus modestes.

Ainsi, cette évolution maîtrisée de la masse salariale permet de mettre en œuvre de nouveaux services et de poursuivre la politique sociale de la ville en faveur des personnels appartenant aux catégories les plus modestes.

La part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement représentera pour Montpellier 53,5% en 2010 contre 54,6 % pour les villes de sa strate (*chiffres de la Direction Générale des Collectivités Locales pour le BP 2009*). Ces chiffres démontrent son souci d'une gestion solidaire et financièrement maîtrisée des dépenses de personnel.

SUBVENTIONS

Les **subventions** qui seront soumises au vote s'élèvent pour 2010 à **29,7 M€**, illustrant une politique dynamique de soutien actif aux associations et partenaires de la Ville, qui représentent un vecteur majeur du lien social.

CHARGES FINANCIERES

L'évolution des **charges financières** prend en compte les intérêts de la dette actuelle et ceux du recours à l'emprunt prévu pour fin 2010. Ainsi, les intérêts prévus s'élèvent à **8 M€** soit 3% des dépenses réelles de fonctionnement.

Montpellier est la seule Ville de France de plus de 100 000 habitants à ne compter aucun produit structuré dans son encours de dette. Son encours de dette est donc entièrement sécurisé.

En plus d'outils financiers lui permettant de ne pas subir les aléas actuels sur les marchés financiers en rendant possibles des arbitrages à moyen terme, la Ville de Montpellier a adopté un règlement intérieur sur les produits structurés en juin 2009. Afin de définir une **ligne financière claire**, tant pour les banquiers que pour les citoyens, **Montpellier est la première et la seule grande ville française à définir une position volontariste** dans ce domaine. Ce règlement intérieur entérine les critères de gestion des risques à l'égard du recours aux produits structurés mis en œuvre depuis quelques années.

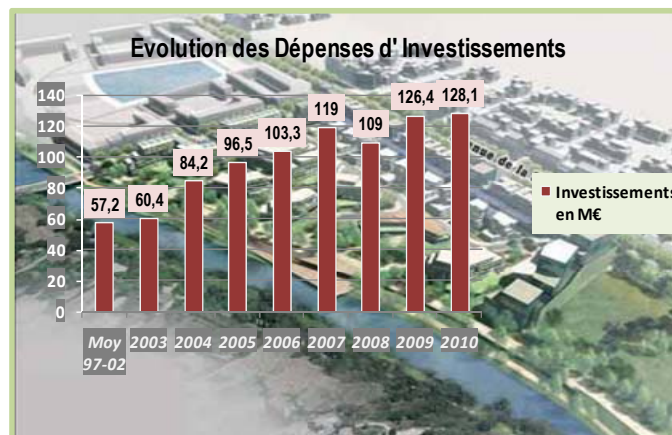
Afin de sécuriser la gestion de la dette, l'utilisation de produits de couverture de risque de taux sera proposée au Conseil Municipal lors du 1^{er} trimestre 2010.

5 Les dépenses d'investissement : un effort soutenu

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **172,3 M€**.

DEPENSES D'EQUIPEMENT

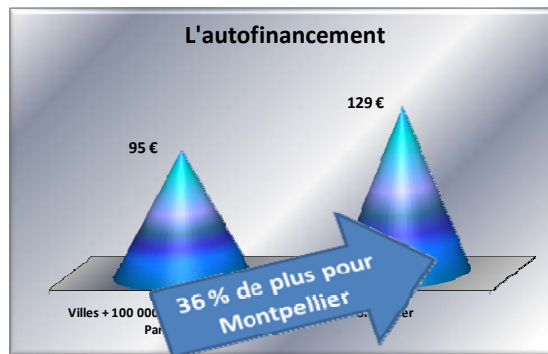
Les **dépenses d'équipement** du budget principal s'élèveront à **128,1 M€** (122 M€ pour les dépenses d'équipement direct et 6,1 M€ pour les subventions d'équipement) **soit un taux d'investissement par habitant de 498 €** (les autres communes de la même strate investissent 340 € par habitant).



Ce sont 2500 emplois qui sont concernés par cette action volontaire.

6 Des Finances Saines et Maîtrisées

Ce budget dégagera une capacité d'épargne qui permettra de financer un niveau d'équipement soutenu en 2010. Ce niveau d'épargne satisfaisant se traduira par un autofinancement de **129 €** par habitant, soit 36% de plus que la moyenne nationale de la strate au BP 2009 (95 € - Source Direction Générale des Collectivités Locales).



19

Le tableau ci-après démontre qu'une gestion rigoureuse aboutit à une maîtrise financière et à une dynamique d'investissement pour la Ville dans un contexte de désengagement financier de l'Etat.

Ville de Montpellier : ratios de solvabilité du BP 2010			Villes de + de 100 000 habitants hors Paris (Source: DGCL BP 2009)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	981	➡ Une maîtrise des crédits	1 175
Dépenses d'équipement brut / population	498	➡ Un dynamisme fort	340
Encours de dette / population	481	➡ Une dette maîtrisée 2,5 fois moindre à Montpellier	1 144
Dotations Globales de Fonctionnement / population	199	➡ Montpellier reçoit 28% de moins que les autres villes	277
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	53.5%	➡ Un service public performant	54.6%